

1062

Vendredi 8 juin 1962.

Intégration européenne et politique
d'information de la Suisse à l'étranger.

Département politique.)
Département de l'économie publique.) Proposition du 30 mai 1962
Département des finances et des douanes. Rapport joint du 5 juin (annexe).
1962 (adhésion).

Conformément à la proposition et d'entente avec le département des finances et des douanes, le Conseil fédéral

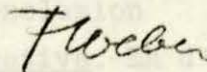
d é c i d e :

1. d'approuver le rapport du département politique et de l'économie publique;
2. de prévoir pour la réalisation des projets mentionnés une somme de 200'000 francs à prélever sur les rubriques ordinaires du département politique. Au cas où ces crédits se révéleraient insuffisants, le département politique est autorisé à demander des crédits supplémentaires;
3. d'autoriser le service d'information et de presse du département politique à utiliser ce crédit sur proposition ou avec l'accord du bureau de l'intégration.

Extrait du procès-verbal au département politique; au département de l'économie publique; au département de l'intérieur et au département des finances et des douanes.

Pour extrait conforme:

Le secrétaire,




EE. 305.04.- Po

Distribuée

A u C o n s e i l f é d é r a l

Intégration européenne et politique
 d'information de la Suisse à l'étranger

I. Nécessité d'un effort accru d'information à l'étranger

Les débats de l'Assemblée parlementaire européenne (rapport Birkelbach) et de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, les critiques de la presse européenne et américaine à l'égard de la Suisse ont montré que la politique de la Suisse et en particulier sa neutralité étaient souvent mal connues et partant mal interprétées à l'étranger. Bien qu'il faille naturellement faire la part des manœuvres d'intimidation à l'égard d'un pays candidat à l'association avec le Marché commun, il résulte cependant de ce défaut d'information objective sur la Suisse des malentendus et des idées fausses qui, s'ils continuaient à se propager, créeraient un climat peu propice à nos négociations tant en Europe qu'aux Etats-Unis.

La conférence des ambassadeurs qui s'est tenue à Berne les 25 et 26 janvier 1962 a été unanime à constater ce manque d'information sur la Suisse et à recommander qu'il y soit remédié. C'est pourquoi il nous paraît opportun non seulement de développer l'activité ordinaire de nos ambassades dans le domaine de l'information, mais encore de la compléter par la mise en oeuvre de certains projets déterminés.

II. Critères à appliquer lors du développement de notre politique
 d'information

1) En ce qui concerne l'information à court terme, c'est-à-dire celle qui est destinée à créer un climat de négociation favorable à la Suisse, nous sommes parvenus à la conclusion

a) que l'information devait être sélective. En d'autres termes, il faut renoncer d'emblée - faute de moyens matériels et de temps - à toucher les masses. L'action de la Suisse doit porter sur les milieux politiques, sur la presse et sur les milieux économiques et universitaires;

b) que l'information devait être essentiellement objective. Il ne s'agit pas d'entreprendre des campagnes de propagande, mais plutôt de faire connaître le point de vue de la Suisse avec exactitude et de procéder à une mise au point qui doit se développer graduellement et avec les apparences de la spontanéité. Il s'ensuit naturellement - et bien que ce travail d'information incombe pour la plus grande part à nos ambassades - qu'il faudra faire appel à des personnalités ou à des organismes extérieurs à l'administration.

- 2 -

Cette dernière ne dispose, en effet, pas de ressources suffisantes pour assumer à elle seule cette tâche et ne doit, au surplus, pas se compromettre vis-à-vis de l'étranger dans des questions qui touchent de près la politique des autres Etats.

2) L'action à court terme doit être l'amorce d'une action à long terme. Nous pensons, en effet, que vu la longueur probable des négociations et la complexité croissante des problèmes de politique étrangère qui se poseront à la Suisse, l'effort d'information ne devrait pas se relâcher.

III. Points sur lesquels devrait porter l'information

a) avant la négociation

- le sens de la neutralité suisse dans le monde moderne, sur la plan mondial comme sur le plan européen
- l'apport de la Suisse à l'Europe tant au point de vue politique qu'économique
- la justification d'une association de la Suisse au Marché commun

b) au cours des négociations

- explication de la position suisse

IV. Méthodes d'action

Il n'est pas possible de présenter à l'avance un programme précis d'information, toutefois une série de projets - dont certains nous furent soumis par des organisations privées - nous paraît digne d'attention. La réalisation de ces projets et leur envergure dépendront dans une large mesure des personnalités qui seront prêtes à y collaborer. Nous ne citerons donc ces projets qu'à titre d'exemples, mais en mentionnant toutefois chaque fois l'estimation probable des dépenses qu'ils occasionneront.

1. Envoi de personnalités suisses à l'étranger

Ces personnalités - qui seront très souvent étrangères à l'administration pour les raisons indiquées plus haut - pourraient participer à des débats publics ou privés sur l'intégration tels que ceux qui sont organisés fréquemment dans les pays voisins de la Suisse (tables rondes) ou faire des conférences.

La Suisse a jusqu'à présent peu recouru à ce moyen d'information qui présenterait le double avantage de faire connaître le point de vue suisse et de contribuer à la création de liens personnels dont l'importance n'est pas négligeable pour la création d'un climat favorable à sa position de négociation.

Il serait souhaitable en particulier de renforcer les contacts entre parlementaires, universités, syndicats, etc.

Les frais sont évalués à environ 30'000 francs. A titre indicatif, le voyage d'un conférencier aux Etats-Unis pendant une dizaine de jours revient à 8000 francs environ.

2) Invitation de journalistes*

La presse étrangère - surtout celle des Etats-Unis - connaît mal la position de la Suisse à l'égard de l'intégration. Aussi envisage-t-elle d'inviter en Suisse pour un séjour individuel d'information de trois jours qui serait consacré à la Suisse et à l'intégration européenne des journalistes européens et américains importants.

Cette méthode a été employée par la Suède, notamment en Belgique où ce pays jouissait d'une mauvaise presse et a donné de bons résultats.

Les frais s'élèvent à environ 25'800 francs, à décomposer comme suit:

a) invitation de 20 journalistes européens pour un séjour individuel de 3 jours

frais par journée et par journaliste	fr.	100.-
moyenne des frais de transport par journaliste	"	300.-
total des frais pour 20 journalistes européens	"	12'000.-

b) invitation de 3 journalistes américains

frais par journée et par journaliste	"	100.-
frais de voyage par journaliste env.	"	4'300.-
total des frais pour 3 journalistes américains	"	13'800.-

3) Organisation de tables rondes et de débats publics

Outre l'envoi de personnalités suisses à des débats radiophoniques ou télévisés ainsi qu'aux tables rondes qui ont lieu sous l'égide d'institutions étrangères, il serait possible d'organiser des manifestations de ce genre consacrées à la Suisse.

Deux propositions sont actuellement à l'étude :

- a) la "Table ronde des problèmes de l'Europe", institution française, se propose de tenir à Bâle une séance consacrée aux problèmes financiers internationaux, mais qui pourrait inclure également à son ordre du jour le problème de l'association des neutres.
- b) la Table ronde franco-suisse: M. R.H. Wüst, journaliste à Genève, et le Professeur Jacques Freymond proposent d'organiser sous les auspices de la Chambre de commerce suisse en France une table ronde franco-suisse. La discussion à laquelle participeraient des personnalités suisses et françaises importantes pourrait porter sur les problèmes de l'universalisme et du régionalisme, de la neutralité, de l'unité et de la diversité ainsi que de la centralisation et du fédéralisme en Europe, etc.

*Dans certains cas, on pourrait inviter des économistes ou des historiens influents.

- 4 -

Le critère retenu pour le choix des participants est l'influence personnelle dans les milieux économiques et politiques.

Les organisateurs de la Table ronde des problèmes de l'Europe et de la Table ronde franco-suisse demandent respectivement des indemnités de 20'000.- fr. et 30'000.- fr., mais il sera sans doute possible de faire supporter une partie des frais à des organismes privés et de diminuer sensiblement ces montants.

4) Information écrite

Celle-ci constitue le support indispensable de l'information orale. La documentation dont nous disposons actuellement sur la Suisse est en partie vieillie, insuffisante ou peu intéressante pour le public étranger. Il faudrait combler cette lacune en songeant là aussi au double aspect de la préparation immédiate de nos négociations avec la CEE et à long terme de la constitution d'une documentation permanente sur la politique et sur la structure de la Suisse, documentation qui pourrait être complétée et modernisée au fur et à mesure de l'évolution de la situation internationale.

A court terme, on peut envisager

- a) la publication par l'intermédiaire de nos ambassades dans des revues et des journaux étrangers d'articles sur la Suisse. Les honoraires des auteurs et les frais de traduction pourraient être dans certains cas à la charge de la Confédération. La dépense est évaluée à 15'000.- fr.;
- b) la publication en plusieurs langues de brochures ou d'articles présentant de façon concise et claire la position de la Suisse à l'égard de l'intégration. A titre d'exemple, les frais de publication d'une brochure sont évalués par l'OSEC à 40'000.- fr. pour une édition de 200'000 exemplaires en français, allemand, italien et anglais, le coût de la brochure étant estimé à 0,20 fr.;
- c) l'utilisation de l'édition de l'annuaire 1963 de la Nouvelle société helvétique. La Nouvelle société helvétique souhaite le consacrer à la Suisse et à sa politique étrangère.

L'annuaire qui comprendrait une série d'études d'auteurs suisses et étrangers sur la Suisse, serait publié sous la seule responsabilité de la Nouvelle société helvétique, mais en étroite coopération avec l'administration et sous la surveillance d'un comité de rédaction présidé par M. Max Petitpierre et ayant comme membres MM. Willy Bretscher, Peter Dürrenmatt, Jacques Freymond, Bruno Pedrazzini, Théo Chopard et le Professeur de Salis.

L'annuaire pourrait vraisemblablement être prêt au début de nos négociations. Il permettrait donc d'éclairer l'opinion publique étrangère dans un moment difficile pour la Suisse.

D'autre part, il pourra servir pendant quelques années encore d'ouvrage de référence sur la Suisse.

La Nouvelle société helvétique a établi le devis suivant :

- 5 -

Achat de 10'000 exemplaires de l'annuaire 1963 (3000 en français, 5000 en anglais et 2000 en allemand) = fr. 79'000.-

A décomposer comme suit :

Impression et reliure d'un livre de 192 pages	fr. 36'000.-
Honoraires aux auteurs et rédaction	" 18'000.-
Frais de traduction en 3 langues	" 15'000.-
Supplément éventuel pour 2000 exemplaires en italien	" 10'000.-

A long terme on peut envisager entre autres la commande à un auteur étranger connu d'un ouvrage de base sur la Suisse qui serait largement diffusé à l'étranger. Le livre d'André Siegfried sur "La Suisse, démocratique-témoin" qui a été composé dans ces conditions a été très utile. La publication d'un ouvrage de commande nécessitera des études préliminaires de longue haleine.

V. Coordination et conduite de la politique d'information en matière d'intégration européenne

La politique d'information en matière d'intégration devra naturellement être étroitement liée à la préparation des négociations avec la CEE.

Afin de maintenir l'unité d'action et de doctrine indispensable, il conviendrait de charger le Bureau de l'intégration du Département politique et du Département de l'économie publique de la coordination et de l'exécution du programme d'information en matière d'intégration européenne. Ce bureau assure déjà la liaison quotidienne avec la presse.

VI. Budget

Les crédits dont dispose le Service d'information et de presse du Département politique ne permettent pas de couvrir tous les frais qu'occasionneraient - selon les estimations faites ci-dessus - les projets précités. Des dépenses supplémentaires d'environ 200'000 fr. seraient nécessaires pour l'année courante. Cette somme pourrait être imputée sur les rubriques 311.01 indemnités, honoraires et 321.01 frais d'administration du budget du Département politique et être utilisée par le Service d'information et de presse du Département politique, avec accord ou sur proposition du Bureau de l'intégration.

VII. Nous vous

p r o p o s o n s

1. d'approuver le présent rapport
2. de prévoir pour la réalisation des projets mentionnés ci-dessus une somme de fr. 200'000.- à prélever sur les rubriques ordinaires

1003

du Département politique. Au cas où ces crédits se révéleraient insuffisants, le Département politique est autorisé à demander des crédits supplémentaires.

- 3. d'autoriser le Service d'information et de presse du Département politique à utiliser ce crédit sur proposition ou avec l'accord du Bureau de l'intégration.

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL

sig. Wahlen

DEPARTEMENT FEDERAL DE L'ECONOMIE PUBLIQUE

sig. Schaffner

Extrait du procès-verbal:

- Département politique fédéral
- Département fédéral de l'économie publique
- Département fédéral de l'Intérieur
- Département fédéral des finances et douanes

In die Gesetzsammlung (unter Nummer 1).

Protokollauszug an das Militärdepartement (7) und an das Finanz- und Zolldepartement zur Vollzug.

Für getrennen Auszug,
der Protokollführer:

[Handwritten signature]